

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 septembre à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande numéro 07-2018**

**Site : 16 601, boulevard Gouin Ouest**

**Lot : 1 843 559 du cadastre du Québec,  
situé dans la zone R1-314 du  
règlement de zonage CA28 0023.**

Nature et effets de la demande :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal existant dont la marge avant est inférieure de 7,2 mètres à la norme prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-314 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation du bâtiment principal existant dont la marge avant secondaire est inférieure de 3,09 mètres à la norme prescrite à 3,5 mètres à l'article 43 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation du bâtiment principal existant dont la marge arrière est inférieure de 7,7 mètres à la norme prescrite à 8 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-314 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-  
Geneviève, ce quinzième jour du mois d'août  
deux mille dix-huit.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza**